



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 21 septembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	59

Date de convocation

15 septembre 2022

Transport – Avenant n° 3 à la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**N° de la délibération
2022-550**

Secrétaire de séance :
Danielle LECOMTE

Le 21 septembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle « Espace des Collines » à Saint Donat sur l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), M. Fabrice LORIOT (pouvoir à M. Claude FOUREL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Christèle DEFRANCE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Amandine GARNIER, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

Dans le cadre de sa compétence « mobilité », ARCHE Agglo a signé une convention avec la Région AURA le 7 mai 2019 pour lui déléguer la gestion d'un certain nombre de lignes de transport public dans un souci d'harmonisation et de facilité pour les usagers.

Suite à l'avis favorable de la Région, il est proposé la signature d'un 3^{ème} avenant à la convention de délégation avec la Région AURA, dans l'objectif d'intégrer et modifier les montants financiers prévus pour l'année 3 (2021-2022) compte tenu des travaux du Pont de Duzon qui ont conduit à réorganiser les transports scolaires pendant la durée du chantier (chaque autorité organisatrice a repris la gestion de ses élèves). Les travaux étant désormais terminés, il est donc possible d'établir le bilan de la modification des équilibres financiers entre la Région et ARCHE Agglo.

Vu la délibération n° 2019-111 du 3 avril 2019 approuvant la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes valable jusqu'à août 2022 ;

Vu la délibération n° 2020-117 du 26 février 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n° 2021-226 approuvant l'avenant n° 2 du 12 mai 2021 à la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant l'avenant n° 3 modifiant les montants financiers pour l'année scolaire 2021-2022 à savoir :

La part reversée par ARCHE Agglo à la Région pour la ligne régionale 5 est ramenée à 13 857.07 € (46 190.21 € en année pleine)

PM ligne 5 régionale : Saint-Agrève - Désaignes - Lamastre - Le Crestet - Arlebosc - Boucieu-le-Roi - Colombier-le-Jeune - Saint-Barthélemy-le-Plain - Tournon

La part reversée par la Région à ARCHE Agglo pour sa ligne 5a, est ramenée à 2 318.55 € (7 728.46 € en année pleine)

PM ligne 5a ARCHE Agglo : Lamastre - Tournon

Considérant l'avis du bureau du 8 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 3 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 21 septembre 2022.